

L'AACC soutient L'ÉVÉNEMENT et rappelle l'importance, en période de crise, de maintenir le lien entre les marques et leurs publics.

Paris, le 5 mars 2020 | L'AACC (Association des Agences-Conseils en Communication) dans le prolongement de l'action engagée par L'ÉVÉNEMENT auprès des pouvoirs publics, appelle l'ensemble des décideurs de la communication à s'engager dans une démarche volontariste de maintien des activités de communication durant la crise sanitaire actuelle.

Les conséquences économiques de la crise sanitaire que nous traversons ont d'ores et déjà un impact considérable sur l'ensemble de la filière communication.

En premier lieu, les professionnels de l'évènementiel doivent faire face à de multiples annulations d'événements. Les conséquences sont extrêmement importantes sur les emplois et les entreprises concernées. Elles pourraient s'avérer irréversibles dans le cas d'une prolongation sur plusieurs semaines.

Mais les autres opérations et campagnes de communication sont également menacées.

L'ÉVÉNEMENT a demandé un nécessaire accompagnement du gouvernement par la mise en place de mesures immédiates de soutien aux TPE et PME de notre filière. L'AACC soutient cette demande et appelle l'ensemble des décideurs de la communication, annonceurs, agences, prestataires et médias à ne remettre en cause les actions de communication qu'en dernier recours.

Dans un contexte, malheureusement subi par les individus et les entreprises pour la légitime protection de la santé des personnes, le maintien de la relation entre les marques et leurs publics est essentiel, pour réduire la rupture créée par la crise, conserver les acquis, et préparer le redémarrage économique.

Une stratégie volontariste et collective de maintien et de soutien de l'activité de communication permettra aux entreprises de traverser et surtout de se remettre mieux et plus rapidement de cette crise. Chacun, chaque entreprise, à sa mesure, a ainsi le pouvoir de peser sur la continuité de son activité économique.

Contact presse Vae Solis - Clémence Naizet : clemence.naizet@vae-solis.com 06 29 94 54 86

A propos de l'AACC

L'Association des Agences-Conseils en Communication, est un syndicat professionnel créé en 1972, il regroupe plus de 200 entreprises qui emploient aujourd'hui près de 12 000 salariés. Fédération de métiers, l'AACC est organisée en 7 délégations qui couvrent l'ensemble des disciplines de la profession : Corporate, Customer Marketing, Digital, Production, Publicité, Santé et Outre-Mer. Elle dispose de commissions transversales qui accompagnent les agences membres sur des sujets fondamentaux : talents, juridique, droit social, finance, développement et RSE. L'adhésion à l'AACC astreint, entre autres obligations, au respect de règles professionnelles strictes qui font la valeur du label AACC. www.aacc.fr